

Titre :
Fuites de gaz

Politique no. :
750.13

Révisions:
Révisions

Date d'entrée en vigueur :
9 novembre 2022

S'applique à :
Tous

Table des matières

1. Énoncé de la politique	3
1.1. Énoncé.....	3
2. Objectif de la politique.....	3
2.1. Objectif.....	3
3. Application de la politique.....	3
3.1. Application	3
4. Exigences de la politique	3
4.1. Odeur suspecte.....	3
4.2. Conseils de prévention.....	4
4.3. Comment reconnaître une odeur de gaz naturel ?	4
5. Responsabilités.....	5
5.1. Employés	5
6. Références.....	5

1. Énoncé de la politique

1.1. Énoncé

1.1.1. Réagir rapidement lors d'une fuite de gaz.

2. Objectif de la politique

2.1. Objectif

2.1.1. Réagir rapidement afin de protéger les résidents, les visiteurs ainsi que les employés.

3. Application de la politique

3.1. Application

3.1.1. Cette politique s'applique à tous les employés de la Résidence.

4. Exigences de la politique

4.1. Odeur suspecte

4.1.1. Vous sentez une odeur suspecte ?

- a. Téléphonnez IMMÉDIATEMENT Enbridge (1866-763-5427) ou 9-1-1
- b. ATTENTION ! Vous avez reconnu l'odeur typique d'œufs pourris (mercaptan).
- c. Cessez toute activité en cours de façon sécuritaire.
- d. Ne déclenchez pas l'avertisseur d'incendie.
- e. N'éteignez pas, n'allumez pas de lumières ou d'appareils électriques. Ce qui est ouvert reste ouvert, ce qui est fermé reste fermé.
- f. Ne perdez pas de temps à récupérer des effets personnels, mais habillez-vous rapidement si la température l'exige.
- g. N'utilisez pas le téléphone ni le cellulaire. Alerte les autres personnes de vive voix seulement.
- h. Quittez l'immeuble par la sortie la plus proche. N'utilisez jamais l'ascenseur ni les escaliers mécaniques.
- i. Dirigez-vous vers le lieu de rassemblement extérieur de votre équipe d'évacuation.
- j. Une fois en sécurité, **téléphonnez immédiatement Enbridge (1866-763-5427)** ou 9-1-1 pour l'informer du danger potentiel en lui donnant le maximum d'informations possible sur le lieu et les risques du secteur.

k. Attendez les consignes du personnel d'intervention avant de réintégrer l'immeuble.

4.2. Conseils de prévention

4.2.1. Mémorisez le numéro à composer en cas d'urgence. (1866-763-5427) ou 9-1-1

4.2.2. Devenez membre de l'équipe d'évacuation de votre unité et sachez quelles sont vos responsabilités.

4.2.3. Demandez quel est le lieu de rassemblement extérieur de votre unité.

4.2.4. Sachez quels sont les lieux de refuge pour les personnes handicapées.

4.2.5. Pour plus d'informations sur le gaz naturel, consultez le site Web de Enbridge. www.enbridge.com

4.3. Comment reconnaître une odeur de gaz naturel ?

4.3.1. Le mercaptan, produit inoffensif à forte odeur d'œufs pourris, est ajouté au gaz naturel, qui est normalement sans odeur, afin de le rendre détectable en cas de fuite. Il s'agit d'une mesure de sécurité qui permet de reconnaître rapidement une fuite, bien avant que la concentration soit à un niveau dangereux dans l'air,

- a. un courant de vapeur blanche ou un nuage sous forme de brouillard au-dessus du pipeline ;
- b. du givre ou de la glace inusitée sur le sol ;
- c. de l'eau bouillonnante ou rejetée dans l'air ; des bulles en continu en zones humides ou inondées ;
- d. de la végétation morte ou en train de mourir dans une zone pourtant verte ;
- e. de la neige ou de la végétation décolorée ;
- f. une parcelle sèche dans un champ humide ;
- g. des flammes provenant du sol ou ayant l'air de brûler au-dessus du sol ;
- h. un liquide sur le sol ;
- i. des reflets huileux à la surface de l'eau.

4.3.2. Si vous voyez :

- a. une parcelle humide ou une flaque de liquide noir : ce pourrait être du pétrole brut ;

- b. une parcelle humide ou une flaque de liquide de couleur brun pâle ou jaune : ce pourrait être du pétrole synthétique ou du condensat ;
- c. un nuage de vapeur ou un semblant de givre sur le sol : ce pourrait être un liquide de gaz naturel
- d. une parcelle sèche dans un champ humide, ou des flammes provenant du sol ou ayant l'air de brûler au-dessus du sol : ce pourrait être du gaz naturel.

4.3.3. Si vous sentez :

- a. une odeur semblable à l'essence ou au carburant diesel : ce pourrait être un produit pétrolier raffiné,
- b. une odeur semblable à l'essence, mais bien plus forte et moins plaisante : ce pourrait être un liquide de gaz naturel
- c. une odeur inhabituelle de mouffette ou d'œufs pourris : ce pourrait être une fuite de gaz naturel (Remarque : le gaz naturel est essentiellement inodore. Le mercaptan, un odorisant parfois ajouté au gaz naturel dans les réseaux de distribution de gaz de ville pour des motifs de sécurité, produit une odeur « de mouffette » distinctive. Cependant, les pipelines de transport ou de collecte comme ceux qui sont exploités par Enbridge d'un bout à l'autre du Canada transportent généralement du gaz naturel sans odorisant).

4.3.4. Si vous entendez :

- a. un sifflement, un soufflement ou un bruit rugissant provenant de l'emprise pipelinière ou d'une installation de raccordement : ce pourrait être une fuite de pipeline.

5. Responsabilités

5.1. Employés

5.1.1. Les employés doivent prendre connaissance de cette politique.

6. Références

6.1.1. Plan de sécurité

6.1.2. Enbridge Gas

Eric Larocque

Signed with ConsignO Cloud (08/11/2022)
Check with verifio.com or Adobe Reader.



Eric Larocque
Administrateur